



SAINT-MARTIN-DE-CRAU  
P R O V E N C E

Saint-Martin-de-Crau le 11 août 2010

Service émetteur : Service Communication - Vardia Kasmi

Tél. : 04 90 47 98 42

E-mail : [communication@ville-saint-martin-de-crau.fr](mailto:communication@ville-saint-martin-de-crau.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Un an après, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie  
retourne sur les lieux de la catastrophe

**Mardi 10 août, un an après la catastrophe qui a souillé la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a souhaité revenir sur les lieux pour faire le point sur l'avancée de la dépollution. Sa visite avait également pour objet le suivi de la réhabilitation du site de Cossure, un projet expérimental en faveur de la biodiversité, ainsi que la signature de deux conventions cadre avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Biodiversité.**

Lors de cette journée, Chantal Jouanno était accompagnée par différentes personnalités, dont Michel Vauzelle, Député de la 16<sup>ème</sup> circonscription des Bouches du Rhône et Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pierre Castoldi, Sous-Préfet d'Arles et Claude Vulpian, Maire de Saint Martin de Crau. Ils ont notamment pu s'entretenir avec les représentants de la Réserve Naturelle et du Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP), de la Caisse de Dépôt et Consignations, ainsi qu'avec des responsables et techniciens de la SPSE, société en cause dans l'accident de l'oléoduc.

**Le point sur les travaux de dépollution** - Après la crise et la première phase de dépollution, la question est aujourd'hui de savoir quelles actions mener pour "*rétablir le site de l'état naturel le plus proche possible de ce qu'il était*". Il s'agit d'un débat d'experts auquel aucune réponse n'a pu être apportée avec certitude. La société SPSE récupère encore entre 100 et 200 litres de pétrole par semaine. Sur les 5400 tonnes déversées le jour de la catastrophe, on estime qu'il en reste encore entre 500 et 2500 tonnes dans le site. La nappe phréatique, située 10m sous terre, a été atteinte. Pour le moment, le chantier est suspendu, pour ne pas déranger la nidification des oiseaux. Passée cette période, la SPSE souhaiterait rapidement arrêter le chantier pour laisser la nature faire son travail. Selon ses experts, poursuivre les travaux de récupération à des profondeurs plus importantes serait trop risqué pour le site. D'autre part, les quantités résiduelles de pétrole devraient "*se dégrader de manière naturelle avec le temps*". Thierry Dutoit, professeur à l'Université d'Avignon, précise que cette proposition de recouvrement serait "*acceptable, à condition d'être validée par d'autres expertises que celles*

*conduites par la SPSE*". De son côté, le CEEP ne cache pas son inquiétude sur les conséquences de l'accident et sur l'avenir du site. Il rappelle que 66000 tonnes de terres souillées ont dû être excavées. Pour traiter la zone de 5 hectares (ha), la SPSE a établi un chantier de 46 ha sur la Réserve Naturelle, sur lequel 3000 camions ont circulé (jusqu'à 100 par jour). Pour protéger la nappe phréatique, 70 puits ont été forés et une station de pompage de l'eau a été installée à demeure pour plusieurs années... Suite à la rupture de l'oléoduc, de nouveaux chantiers de contrôles ou de remplacements de tubes défectueux ont été réalisés dans l'urgence et la précipitation, dans d'autres espaces protégés. Les co-gestionnaires de la Réserve souhaitent donc qu'une tierce-expertise complète soit menée, qui prenne en compte tous les aspects de la pollution, ainsi que son impact sur la diversité biologique et son écosystème. D'autre part, ils estiment que trop d'incertitudes pèsent sur la quantité exacte de pétrole enfouie dans le sol pour déjà penser au recouvrement.

Pour Chantal Jouanno, *"l'Etat appuie le principe de l'expertise contradictoire*. Par ailleurs, elle est consciente que *"le Coussouls perdu sera impossible à recréer, car il s'agissait d'un milieu steppique demeuré intact durant 15000 ans. Cependant il faudra tout faire pour s'en rapprocher"*. Elle rappelle aussi que cette crise a permis, en janvier dernier, à un *"plan de modernisation des installations industrielles de voir le jour, avec 38 mesures dont l'augmentation du nombre de contrôles, le passage d'un racleur tous les 6 ans au lieu de 12, le principe de la tierce expertise, l'augmentation des sanctions..."* Elle salue également *"les acteurs locaux qui ont œuvré dans cette crise dans un esprit plus constructif que polémique"*.

**Visite du site de Cossure et signature de deux conventions cadre** - Le site de Cossure est un site expérimental créé à l'initiative de la CDC via sa filiale Biodiversité. En 2008, elle avait acquis 357 ha de ce verger à l'abandon en vue de compléter et de renforcer la cohérence écologique de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, en réhabilitant un espace favorable à l'élevage ovin et à la biodiversité. Les anciens arbres du verger, morts ou dépérissants, ont été arrachés, le terrain a été nivelé et on y a expérimenté diverses techniques de restauration d'une végétation steppique rase, favorable à la nidification et à l'hivernage d'espèces patrimoniales de la Crau. Les premiers résultats sont encourageants et ont fait *"progresser les connaissances et techniques en matière d'ingénierie écologique"*. Sur ce terrain réhabilité, on a d'ailleurs déjà observé le retour d'espèces emblématiques, avec une centaine d'outardes et plusieurs gangas.

Cette opération pilote, conduite avec le Ministère en Charge de l'Ecologie, permet d'expérimenter la première Réserve d'Actifs Naturels de France. Les aménageurs pourront y trouver réponse à leurs besoins d'actions positives pour la biodiversité, en particulier au titre des mesures compensatoires liées aux impacts résiduels de leurs projets. En effet, dans une démarche de neutralité écologique, la loi impose aux aménageurs du territoire *"d'abord d'éviter les impacts sur la biodiversité, ensuite de réduire les impacts non évités et, enfin, de compenser les impacts résiduels. La compensation signifie financer et réaliser une action en faveur de la biodiversité générant un gain au moins équivalent à la perte résiduelle."* Ainsi, le financement de l'opération Cossure sera répercuté sur les maîtres d'ouvrages soumis à une obligation de compenser. C'est à ce titre qu'elle constitue une "Réserve d'actifs Naturels", contrôlée par l'Etat. Ce site se trouve à quelques minutes de l'endroit de la catastrophe. Chantal Jouanno s'y était rendue quelques mois seulement avant la rupture du pipeline pour valider ce projet. Une coïncidence qui donne un écho encore plus fort à cette expérimentation. Après la visite, Chantal Jouanno et Laurent Piermont, Directeur National de la CDC Biodiversité et responsable de l'opération Cossure, se sont rendus à l'Ecomusée de la Crau afin de signer deux conventions cadre concernant la mise en œuvre de ce nouveau type de compensation et l'entretien de cette Réserve d'Actifs Naturels.